



ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES

Justificatif de parution sur lyoncapitale.fr

Téléchargé le 24 / 04 / 2026 à 07:50

Date de publication : vendredi 23 août 2024 à 03:20

Type : Constitution SASU

Localisation : 69 - Rhône

Support de parution : LyonCapitale.fr

Par ASSP en date du 22/08/2024, il a été constitué une SASU à capital variable dénommée :

ASH PRO

Siège social : 181 route nationale 7 69210 LENTILLY **Capital minimum** : 100 € **Capital souscrit** : 1000 € **Capital maximum** : 10000 € **Objet social** : • Le transport de personnes en Voiture de Transport avec Chauffeur (VTC)

- La location de tous types de matériels, équipements, outillages, à usage professionnel ou privé, et de véhicules, avec ou sans chauffeur.

- Le transport et la livraison de véhicules neufs et d'occasion

- Le conseil et prestations de services dans les domaines de la gestion administrative et financière, du marketing digital, du développement commercial et de la communication

- La formation professionnelle en ligne et présentielle, la création de contenus digitaux et le développement d'outils e-learning sur l'ensemble des activités de la société, du sport, et de la nutrition

Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

La société peut également prendre, sous toutes formes, intérêts et participations dans toutes affaires et entreprises françaises et

étrangères, quel que soit leur objet.
Président : M PONCET Anthony demeurant
181 route nationale 7 69210 LENTILLY élu
pour une durée de Illimitée ans. **Durée** : 99
ans à compter de son immatriculation au
RCS de LYON.

Vous pouvez consulter l'annonce à l'adresse suivante :

<https://annonces-legales.lyoncapitale.fr/annonce/cf1c16c8-6fae-45d5-b46c-1a4fc00639b2-form-instance>

S.A.S. au capital de 1 000 000 € - 489 069 856 RCS Nanterre
Siège social : 41, rue du Capitaine Guynemer - 92925 La Défense Cedex